



Bilan économique 2022 – Paroisse Bienheureux Noël Pinot

La mission du **CEP** (conseil économique paroissial) est d'assurer la gestion économique et matérielle de la paroisse avec pour objectif essentiel de mener à bien les projets pastoraux.

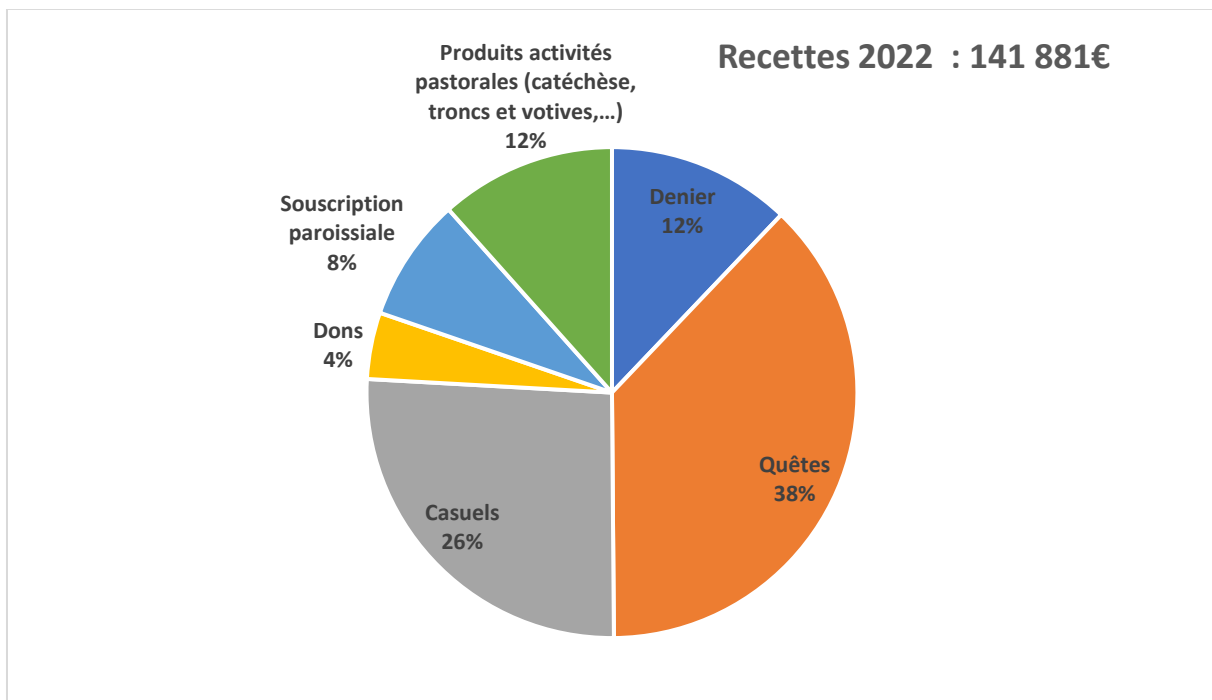
L'Eglise ne reçoit pas d'argent de l'Etat ou du Vatican. **Vos dons sont donc votre participation indispensable pour permettre à votre paroisse de vous accompagner dans les étapes de la vie :** baptême, mariage, messes en semaines et dominicales, vous soutenir dans l'épreuve et vous accueillir lors d'une maladie, d'un deuil, vous aider à grandir par la liturgie, la catéchèse, etc.

Vos dons à la paroisse ont ainsi permis de :

- Rémunérer le clergé et le personnel assimilé
- Assurer les dépenses de fonctionnement courant (électricité, eau, chauffage, frais de catéchèse,...)
- Permettre le financement des projets paroissiaux (1^{ère} tranche des travaux de la salle St Denis en 2023, le renouvellement de la sonorisation de l'église de Candé, ...)
- Financer les actions communes du diocèse

Comptes 2022 détaillés

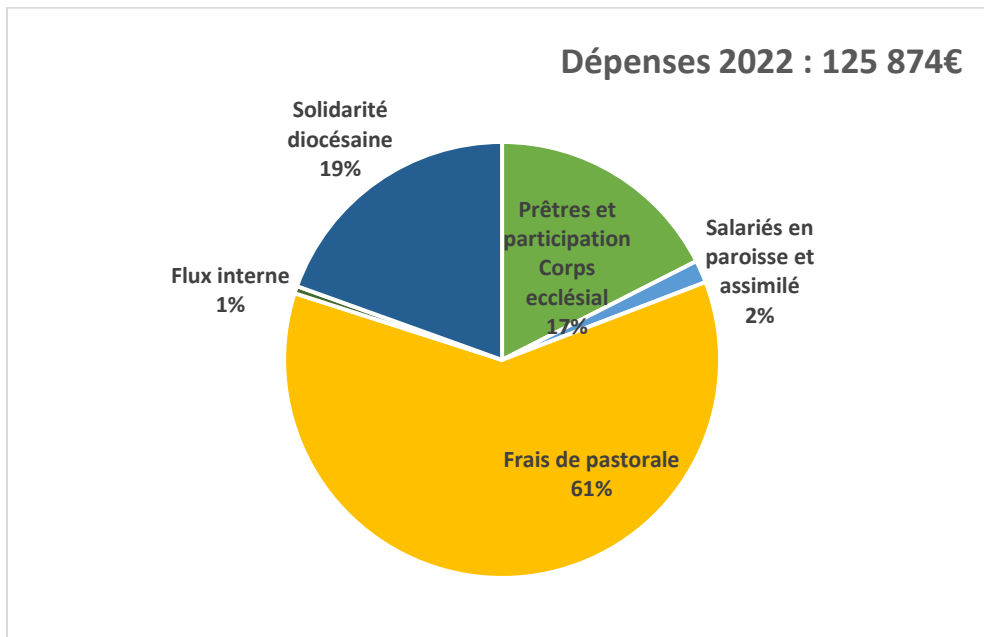
2022 est une année excédentaire (+16 006.86€) grâce à votre contribution. Ce résultat a d'ores et déjà permis de réaliser de nouveaux projets en 2023.



Les recettes de 2022 (+141 881,01€) sont en légère baisse par rapport à 2021 (+148 140,70€) car l'an passé, 15 000€ d'entraide interparoissiale avaient permis de combler l'année 2020 déficitaire.

Les recettes proviennent principalement des quêtes dominicales, des casuels (offrandes versées lors d'un sacrement) et de la souscription paroissiale.

Les dons liés au denier ont cependant diminué entre 2021 et 2022 (env. -4000€).



Les dépenses de 2022 (125 874.15€) sont plus importantes que 2021 (118 822.09€) et s'expliquent notamment par l'inflation des prix de l'énergie.

Comment donner ?

- ❖ **En ligne** (<https://wwwdiocese49.org> dans « Faire un don ») :

Faire un don ponctuel

Prélèvement automatique (mensuel ou trimestriel)

- ❖ **Paniers de quêtes** (Espèces, chèques ou carte bancaire)
- ❖ Déposant votre offrande à la maison paroissiale ou dans un relais (chèques)
- ❖ **Offrir une messe à une intention (18€)**

Les chèques doivent être fait à l'ordre de « Paroisse Bienheureux Noël Pinot ».

Une autre forme de don est le **temps donné à l'église** pour des missions particulières (catéchèse, sacristie, nettoyage des salles et des églises, ...)

Merci à tous pour votre générosité !

Vous pouvez consulter les comptes détaillés sur le site de la paroisse.

Les membres du C.E.P. sont à votre disposition pour répondre à vos questions.